



Paris, le jeudi 8 décembre 2005

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2005 : JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME

C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

## CARREFOUR : UNE "MISE AUX NORMES" SOCIALES EN QUESTIONS

Le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* analyse les déclarations de Carrefour sur sa responsabilité sociale

En cette veille du 57<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup>, le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* tient à exprimer sa satisfaction pour l'engagement pris par l'entreprise Carrefour en faveur du projet de normes des Nations Unies sur la responsabilité des entreprises, et pour la création d'un mécanisme de contrôle et de dialogue<sup>2</sup>. C'est en effet la première grande entreprise de distribution française à prendre de tels engagements. Le Collectif souhaite vivement que cette annonce décidera d'autres entreprises à prendre également une position analogue.

L'analyse de Carrefour rejoint, sur un point au moins, celle du Collectif quant aux limites de l'action volontaire des entreprises. Ainsi, Véronique Discours-Buhot, directrice du développement durable du groupe Carrefour, souligne<sup>3</sup> à juste titre : "*Notre expérience de démarche volontaire dans ce domaine touche ses limites. Nous mesurons la nécessité d'une règle claire applicable à tous sur la répartition des responsabilités en terme de droits humains entre les états et les entreprises.*"

Mais en attendant la promulgation d'une telle règle universelle, le plus important réside dans le fait que Carrefour ne se défausse pas de ses propres responsabilités sur les états et s'engage à travailler effectivement sur « *un nécessaire mécanisme indépendant de contrôle, de dialogue et de concertation portant sur la mise en œuvre des normes<sup>2</sup>* », estimant qu'il s'agit d'une condition importante de leur crédibilité.

### DES QUESTIONS TOUJOURS EN SUSPENS

Le Collectif insiste depuis des années auprès des entreprises de la distribution - dont Carrefour - sur le fait que leurs engagements en matière de respect des droits de l'homme au travail butent précisément sur cette question de la vérification indépendante. Il s'agit de souligner à quel point ce travail est important et qu'il est essentiel que les organisations représentatives des travailleurs y soient étroitement associées, au siège de ces entreprises, ainsi que dans toutes les régions du monde où elles exercent leurs activités économiques.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que le travail engagé par les Nations Unies - et son représentant spécial du Secrétaire général, John Ruggie - prendra du temps. De nombreuses années sans doute. La Commission des Droits de l'homme de l'ONU, qui travaille toujours sur l'harmonisation de ces normes, ne devrait pas publier ses conclusions avant 2007. Il faut dire que de nombreux lobbies s'activent ! Il est donc particulièrement important que Carrefour comprenne bien que la mise en œuvre effective de ses principes en matière de responsabilité sociale ne saurait attendre. Des outils existent pour avancer rapidement dans ce sens, tels les accords-cadres internationaux avec les organisations syndicales.

### PAROLES... ET ACTES ?

La catastrophe de l'usine Spectrum-Shahriyar au Bangladesh (64 tués, des dizaines blessés et des centaines de personnes sans ressources) illustre dramatiquement le décalage qui existe entre les déclarations de principe et leur mise en œuvre. Carrefour souligne dans son

Contact médias : Jean-Michel BAILLY - 01 56 03 93 57 – jm.bailly@ethique-sur-etiquette.org

**Collectif De l'éthique sur l'étiquette**

French Clean Clothes Campaign

53 Boulevard de Strasbourg, 75010 Paris – France - [www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)  
tél. +33 (0)1 56 03 93 54 – fax. +33 (0)1 47 70 96 35 - [info@ethique-sur-etiquette.org](mailto:info@ethique-sur-etiquette.org)

communiqué que les entreprises « *sont tenues de promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les droits de l'homme et ainsi de ne pas bénéficier des carences éventuelles des États au regard des droits de l'homme* ». Mais qu'en est-il dans les faits ?

C'est précisément pour cette raison que le Collectif et ses partenaires interpellent Carrefour - avec les autres clients de Spectrum-Shahriyar - pour qu'il assume sa responsabilité (voir encadré). Le Collectif et ses partenaires insistent sur le fait que ce drame impose une mise à plat des dispositifs existant chez les responsables de la grande distribution en matière de garantie de la qualité sociale de l'ensemble des filières d'approvisionnement, en associant les syndicats, les ONG et l'ensemble des parties prenantes, au Nord comme au Sud.

**En affirmant son désir de s'afficher comme un leader de la responsabilité sociale, Carrefour confirme l'urgence de cette mise à plat. Mais au bout du compte, c'est à sa traduction concrète sur le terrain et à l'amélioration de la situation des travailleurs de ses fournisseurs et sous-traitants - comme ceux de Spectrum - que se mesurera la réalité de la participation effective de Carrefour à ce processus.**

### **LES ENTREPRISES FRANÇAISES ONT DES OBLIGATIONS**

**25/10/2005 - Six mois après l'effondrement de l'usine Spectrum au Bangladesh, les familles des travailleurs blessés et tués attendent toujours les indemnités qui leur sont dues.** Elles sont dans un dénuement qui, pour certaines, s'accroît jour après jour. Il est plus qu'urgent que les entreprises – **Carrefour** notamment - participent plus activement aux efforts engagés sur place par l'ensemble des parties concernées, **ce qui passe nécessairement par une contribution à la constitution du fonds destiné à indemniser les victimes à la hauteur du préjudice subi !**

Le Collectif insiste auprès des clients de Spectrum-Shahriyar et des entreprises similaires, pour qu'ils fassent preuve de responsabilité et répondent aux appels lancés pour une transparence accrue au Bangladesh ainsi que dans les autres pays où ils font fabriquer leurs vêtements.

Les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer. La France figurant au troisième ou quatrième rang des clients du Bangladesh, elle est légitime pour rappeler aux autorités de ce pays l'importance que les consommateurs et citoyens français attachent au respect des droits de l'homme au travail.

*De l'éthique sur l'étiquette* et ses partenaires continueront à suivre la situation sur place. Ils continueront d'interpeller les entreprises pour qu'elles agissent à la mesure de leur responsabilité dans le drame de Spectrum et afin que tout soit mis en œuvre pour en éviter la répétition.

De manière générale, *De l'éthique sur l'étiquette* rappelle aux entreprises françaises leurs obligations en matière de transparence, de contrôle et de vérification de la qualité sociale de leurs approvisionnements et leur responsabilité vis-à-vis des travailleurs du Bangladesh qui fabriquent leurs produits. Il attend d'elles des actions concrètes en faveur du respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans leurs établissements ou ceux de leurs fournisseurs.

Pour en savoir plus : [www.ethique-sur-etiquette.org/cp.htm](http://www.ethique-sur-etiquette.org/cp.htm)

---

1 Le 10 décembre 1948, les peuples des Nations Unies se déclaraient « résolu à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

2 Communiqué de Carrefour du 14/11/05.

3 Novethic.fr, mis en ligne le 23/11/05.